

# Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

## Déclaration du groupe de la CGT

Déjà en 2012, la délégation à l'Outre-mer avait dressé un état des lieux alarmant de la situation des jeunes ultramarins dans la contribution produite pour l'avis sur *L'emploi des jeunes*, voté en octobre 2012. Le travail de la délégation ouvrait de nombreuses pistes d'action pour mieux détecter et remédier à l'illettrisme, pour faciliter l'apprentissage du français en valorisant l'usage des langues vernaculaires, pour mieux lutter contre le décrochage scolaire, pour améliorer l'orientation, pour répondre aux problèmes de la vie quotidienne des jeunes, pour motiver et donner confiance. Concernant l'accès à l'emploi, toute une série de pistes d'action étaient également proposées : une meilleure prospective des métiers et des compétences, pour favoriser l'alternance et l'accès au premier emploi, pour promouvoir certaines filières.

Le groupe de la CGT se félicite que l'avis présenté aujourd'hui soit l'occasion d'approfondir cette réflexion et de présenter de nombreuses propositions au gouvernement pour améliorer les politiques éducatives, revaloriser la mobilité des jeunes, améliorer l'accès à l'emploi.

Mais toutes ces propositions doivent être suivies d'actions concrètes car il y a urgence à agir pour cette jeunesse considérée comme la variable d'ajustement sur qui pèse l'essentiel de la flexibilité quelles que soient les qualifications acquises, souvent au prix de lourds sacrifices.

L'urgence à agir se situe à tous les niveaux ; par exemple pour une augmentation significative du nombre d'apprentis, il conviendrait, comme le propose l'avis, de mettre en œuvre des passerelles pour permettre à la fois une mise à niveau scolaire et une socialisation pour une bonne intégration à la vie de l'entreprise, il conviendrait également d'accompagner les TPE dans cette démarche pour favoriser un véritable tutorat.

Les contrats aidés par l'État, parfois abondés par les collectivités, doivent permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle et surtout une formation complémentaire. Or celle-ci fait souvent défaut. Il conviendrait donc de conditionner le versement de l'aide au suivi d'une formation adaptée et de qualité.

Les propositions pour susciter une mobilité entre les Outre-mer et les pays et territoires de leur environnement régional doivent pouvoir, comme le recommande l'avis, être expérimentées rapidement.

En saluant le travail considérable réalisé pour couvrir la diversité des situations dans les Outre-mer et pour présenter cet ensemble de propositions, la CGT a voté l'avis.